

DECISION DU MAIRE 2025/015

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de
subvention – Agence
de l'Eau Loire
Bretagne – travaux
assainissement**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu les projets de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux d'assainissement de la rue du Docteur Robert,

Considérant que ces investissements représentent un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux d'assainissement de la rue du Docteur Robert.

ARTICLE 2 : La subvention sollicitée est de 35% soit 82 561€ sur un montant total de travaux de 235 889€ HT.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 31 mars 2025

Edith GUEUGNEAU
Maire

